

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 12/11/2024

VOI.24.00.A02836

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
AVENUE DE MONTJOUX, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, RUE DE  
FONTAINE-ECU, RUE DES JUSTICES et RUE DE VESOUL

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande du SERVICE ETUDES ET TRAVAUX

Considérant que des travaux d'aménagement de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/11/2024 au 18/12/2024 AVENUE DE MONTJOUX

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 18/12/2024, la circulation des véhicules est interdite AVENUE DE MONTJOUX dans sa partie comprise entre le BOULEVARD CHURCHILL et le N°57. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 2 :** À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 18/12/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant sur la bretelle d'accès au BD CHURCHILL depuis la RUE DE VESOUL en direction de L'AVENUE DE MONTJOUX. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- RUE DE FONTAINE-ECU
- RUE DES JUSTICES

**Article 3 :** À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 18/12/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant sur L'AVENUE DE MONTJOUX depuis la RUE DES JUSTICES en direction du BD CHURCHILL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE DES JUSTICES
- RUE DE VESOUL
- bretelle d'accès au BOULEVARD WINSTON CHURCHILL (Besançon)



**Article 4 :** À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 18/12/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant sur L'AVENUE DE MONTJOUX depuis l'enceinte de L'UNIVERSITE INSPE et depuis le parking situé en face de L'UNIVERSITE en direction du BD CHURCHILL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE MONTJOUX
- RUE DES JUSTICES
- RUE DE FONTAINE-ECU

**Article 5 :** À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 18/12/2024, pendant les travaux, le stationnement est interdit sur les neuf premières places, du parking de L'AVENUE DE MONTJOUX situé avant l'entrée de L'UNIVERSITE INSPE.

**Article 6 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

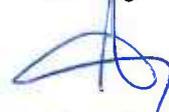
**Article 7 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 8 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 7 NOV. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée